

PJ N°31 – REPARTITION DE LA VALEUR LOCATIVE DE LA FORCE MOTRICE ET DE SES AMENAGEMENTS

La centrale hydroélectrique de Courchevel est située sur la commune de Courchevel, mais capte les eaux d'un torrent définissant la limite séparative des communes de Courchevel et Bozel. En conséquence, conformément aux articles 316 à 321 B de l'annexe III du C.G.I.) la répartition de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements entre les deux communes est calculée comme suit :

		Courchevel	Bozel
Implantation des ouvrages définitifs de génie civil	Prises d'eau	100%	0%
	Conduite	100%	0%
	Centrale	100%	0%
Importance des retenues d'eau		100%	0%
Importance des ouvrages définitifs		100%	0%
Puissance hydraulique moyenne Gravelles	Débit moyen prélevé	297,00	
	Répartition TCC par commune	65%	35%
Puissance hydraulique moyenne Montgellaz	Débit moyen prélevé	108,00	
	Répartition TCC par commune	100%	0%
Puissance hydraulique moyenne totale		74%	26%
Pourcentage pour la répartition de la CVAE		87%	13%

